

PROCÈS-VERBAL : ASSEMBLÉE DES PÂTURAGES DU 8 JUIN 2020

À 20h00 au complexe scolaire de Montfaucon

Présences :

Ayant le droit de vote : Ali Rebetez, Raphaël Sauser (T. et J.-P. Aubry), Gisèle Gigon, Claude Beuret (+ 1 voix pour M. Farine), Ronny Villiger, Jean-François Maillard, André Frésard (P.Frésard), Armand Noirjean (C. Noirjean), Jean-Paul Veya, Katia Belser (commune), Andreas Villiger, François Noirat (Ph. Farine), Jean-Philippe Frésard, André Gête, Philippe Huelin

Autres : Séverine Haldimann

Président de l'assemblée : Jean-François Maillard

Convocation

Une convocation avec l'ordre du jour a été adressée personnellement à tous les ayants droit dans un courrier du 12 mai 2020. L'ordre du jour a également été publié dans le Journal Officiel du 28 mai 2020.

Ordre du jour

Le président de l'assemblée donne lecture de l'ordre du jour :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 13 novembre 2019
3. Comptes 2019
4. Informations sur la mise à jour des valeurs officielles
5. Divers et imprévus

1. Nomination des scrutateurs

Sont nommés : Andreas Villiger et Jean-Philippe Frésard

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 22 novembre 2018

Le procès-verbal n'est pas lu lors de l'assemblée mais pouvait être consulté sur le site internet de la commune de Montfaucon ou envoyé par le secrétariat. Il n'y a pas de remarque et celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2019

Lecture des comptes par le président de la commission, Ali Rebetez. L'année 2019 s'est achevée sur un bénéfice de 1'522.45 francs.

André Gête souhaite savoir ce que représente les frais de matériel divers dans la liste. Ali lui répond qu'il s'agit de différents coûts liés aux produits phytosanitaires ainsi qu'aux seaux à lécher et blocs de sel.

La parole n'est plus demandée et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4. Informations sur la mise à jour des valeurs officielles

Ali Rebetez informe l'assemblée qu'il s'agit ici d'un calcul des valeurs officielles qui doit se faire chaque année, mais celui-ci n'a plus été fait depuis 2012. Il n'y aura pas de changement conséquent. Il s'agit simplement d'une mise à jour afin d'être au plus juste. Katia Belser explique que le nombre de droits sont calculés en fonction d'un coefficient entre les droits totaux (350 actuellement) et des valeurs officielles. C'est pour cela qu'un changement chez un ayant droit aura des répercussions aussi sur les autres.

Armand Noirjean souhaite savoir si c'est à l'ayant droit de communiquer d'éventuels changements de parcelles à la commission. Il lui est dit que les extraits de valeurs officielles à jour sont en possession de la commune, ce n'est donc pas nécessaire de faire une annonce spécialement pour cela.

5. Divers et imprévus

Ali Rebetez rappelle aux exploitants qu'il est important que l'encrannage corresponde à la liste BDTA et donc au bétail réellement sur le pâturage : Beaucoup d'erreurs ont été constatées cette année. Il est important d'envoyer une liste BDTA correspondante aux bêtes qui seront sur le pâturage, s'il y a un changement, il faut l'annoncer à Katia Belser. Celle-ci rappelle qu'en cas de contrôle, il est important que la BDTA soit à jour.

Raphaël Sauser demande comment est-ce qu'il faut procéder pour des chevaux qui sont retirés quelques jours pour assister à un concours. Doit-on également faire une notification ? On lui répond que théoriquement, il faudrait faire une notification si bête part plus de 24h, mais pour ce genre de cas, il est possible d'être un peu plus flexible, le comité va en discuter lors d'une prochaine séance.

Ali Rebetez informe que la demande de permis de construire a été faite pour la réfection des toits des loges, un crédit sera voté lors de la prochaine assemblée.

Il informe également l'assemblée que la commission a signé une convention avec le GLM pour l'année 2020, qui donne le droit aux exploitants habitants Montfaucon, de jouir des terres agricoles du domaine des Neufs-prés. Il y a eu 4 intéressés, les 15 encrannes disponibles ont été partagés entre ces 4 exploitants. Il n'y aura pas de prime d'estivage pour ce secteur. La commission va tout mettre en œuvre pour pouvoir continuer à exploiter ce secteur à l'avenir.

Jean-François Maillard souhaite savoir si des subventions d'estivage pourrait être touchées dans le future pour le secteur des Neufs-Prés. Il ajoute qu'il serait effectivement bien de décharger d'autres secteurs. Katia Belser répond que pour le moment la convention n'est valable que cette année. La commission va toutefois faire des demandes afin de garder ce secteur.

Ronny Villiger informe qu'il y eu contact ce jour avec le garde forestier. Celui-ci dit qu'il y a beaucoup de chablis, des coupes de bois auront donc lieu. Les dates seront convenues avec le responsable des différents secteurs.

Katia Belser mentionne qu'il est possible de faire des demandes de subventions pour des secteurs qui seraient très touchés par les bostryches. La commission compte sur les exploitants pour l'en informer si un arbre est bostryché, ceci afin d'enlever l'arbre touché au plus vite pour éviter la contamination.

André Gête, demande pourquoi un encranne a été ajouté au Péchillard. Il remarque que le secteur est déjà bien assez chargé. Il lui est répondu que les encrannes étaient provisoires cette année, comme déjà mentionnée dans le courrier. L'encrannage n'a pas été simple cette année à cause de la situation lié au coronavirus. C'est pourquoi il est possible qu'il y ait eu des modifications dans ce genre.

Question d'Andreas Villiger qui souhaite savoir si un rapport détaillé du contrôle de l'automne passée a été reçu. La commission n'a pas reçu de document détaillé, tout était en ordre, mis à part qu'à l'avenir il fallait une liste des engrais par secteur.

La parole n'est plus demandée et le président lève l'assemblée à 20 : 35

Montfaucon, le 6 juillet 2020

Jean-François Maillard
Président

Séverine Haldimann
Secrétaire